



Curieuse facture du plombier

Par **caroline38**, le **26/11/2013 à 00:12**

Bonjour,rnrnSuite à un problème de chauffage, j'ai fait appel à un plombier qui est venu vérifier ce problème. Il est resté 10 minutes, et a juste réglé la température de chauffage de la chaudière en appuyant sur un bouton. Aujourd'hui, je reçois une facture, c'est le plombier qui me réclame 53 euros pour cette prestation. Sa secrétaire ne m'a jamais précisé que cette prestation serait payante et je n'étais donc absolument pas informée de ce tarif, que je trouve d'ailleurs excessif. A priori, il n'y a même pas de frais de déplacement, ce n'est pas indiqué sur la facture en tous cas. Je souhaiterais savoir s'il est légal de faire payer une visite telle que celle ci, sans connaître le tarif auparavant. Merci.

Par **Lag0**, le **26/11/2013 à 08:24**

Bonjour,rnVous appelez un professionnel pour qu'il intervienne chez vous. Il vient, intervient, et vous trouvez étonnant qu'il vous adresse une facture ?rnVous-même, vous travaillez gratuitement je suppose ?